



Protocole de Reprise des Associations Sportives des collèges et lycées



Académie de RENNES
Septembre 2021

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

2021-22

SERVICE REGIONAL UNSS RENNES

Standard Tél : 02 99 27 05 39 - 7 rue du Clos Courtel - 35050 RENNES -
sr-rennes@unss.org

Dossier suivi par :

Jean-Marc Vancassel DR UNSS jean-marc.vancassel@ac-rennes.fr

Aurélien Crombez DRA UNSS aurelien.crombez@unss.org
06.35.56.34.66

Protocole sanitaire lié aux associations sportives des établissements scolaires du second degré dans l'académie de Rennes

L'année écoulée et celle à venir conforte les associations sportives (AS) des collèges et lycées dans leur rôle en faveur de la prévention de la sédentarité. De manière plus générale, les associations sportives scolaires peuvent apporter une contribution essentielle à la construction d'un climat scolaire favorable au bien-être de tous et à la réussite des élèves.

Vous trouverez ci-après les consignes permettant l'activité des associations sportives :

Si la [FAQ](#) du 01/09/2021 fait valoir que « L'accueil de loisirs périscolaire et les activités périscolaires sont autorisés, y compris pour les activités sportives en intérieur. Ils sont assurés dans des conditions permettant de limiter au maximum le brassage des élèves appartenant à des groupes différents et dans le strict respect des mesures sanitaires », il apparait utile de préciser les modalités de pratique envisageables à l'interne de l'établissement ou dans le cadre de rencontres « inter-établissements ».

Modalités de pratique à l'interne de l'établissement : Dans ces situations, les activités ne concernent que les élèves d'un seul établissement dans le **cadre de son AS**

Le brassage n'est pas interdit. Il doit être limité et validé par le Chef d'établissement. La liste des élèves constituant un groupe de pratique doit être clairement établie afin de pouvoir tracer les cas contact en cas de besoin. Les groupes d'élèves sur les créneaux de l'Association sportive entrent dans ce cadre dès lors qu'un registre ou cahier d'AS est tenu et accessible.

Les conditions et modalités de pratique sont identiques à celles prévues pour les cours d'EPS (Cf. les niveaux du protocole sanitaire).

Pratique inter-établissements : Dans ces situations, les activités regroupent plusieurs AS dans le **cadre de l'UNSS**

Le texte déclinant les [« mesures sanitaires pour le sport »](#) à partir du 9 août 2021 rend envisageable l'organisation de rencontres UNSS. Toutefois compte tenu du caractère évolutif de la situation nous retiendrons dans un premier temps l'idée d'organiser sur un même lieu pour plusieurs établissements mais sans qu'ils ne se confrontent directement.

Comme pour les activités internes le brassage des élèves d'une même AS n'est pas interdit. Il doit être validé par le chef d'établissement et le comité directeur de l'AS.

En attendant que les conditions sanitaires évoluent, les organisations UNSS s'engagent à ne pas brasser les élèves des différentes AS présentes sur un site. Les événements prendront la forme d'ateliers sportifs sur lesquels les élèves passeront par groupe d'AS.

En cas d'exigence d'un pass sanitaire par les propriétaires des installations fréquentées, les organisateurs UNSS l'indiqueront dans leurs convocations.

Le service régional de l'UNSS assurera la mise à jour des consignes sanitaires vers les établissements. Les démarches sont en cours pour élargir le champ des possibles en ce qui concerne les rencontres sportives inter-établissements. La veille restera permanente pour vous avertir de tout changement.

Afin de sécuriser les participants des rencontres UNSS, un descriptif du protocole est joint ci-dessous.

TRACABILITE :

- **INSCRIPTION OPUSS** obligatoire afin d'avoir une **traçabilité** des participants et s'assurer de la validation hiérarchique de ceux-ci. **La liste imprimée sera à déposer à l'accueil de la compétition** avec les éventuelles mises à jour.
- Les engagements OPUSS resteront ouverts 48h après la rencontre pour permettre aux enseignants de mettre à jour la liste d'appel.
- Cas particulier des évènements ouverts aux non licenciés (ex : JNSS) : ils seront intégrés aux listes remises à l'accueil.

DEPLACEMENT DES AS :

- Port du masque obligatoire dans les bus + gel hydro.
- Les équipes montant dans le bus le remplissent par le fond et laissant une rangée minimum d'écart entre établissements.
- La descente se fait dans l'ordre inverse de la montée.

PENDANT la Rencontre :

- Pas de public.
- Port du masque pour tous hors activité physique sur le terrain.
- Les **vestiaires** sont attribués aux équipes par voie d'affichage :
 - Dans la mesure du possible les participants viennent déjà vêtus de leur tenue de sport.
 - Si le passage en vestiaire est inévitable le protocole habituel s'applique (1 mètre entre chaque + masque).
 - Si plusieurs équipes doivent se partager les vestiaires elles y accèdent alternativement suivant une rotation d'accès prédéfinie.
- Des **Zones d'attente** (gradins ou autre) seront clairement définies et attitrées pour chaque AS.
- Limiter **la circulation** et les attroupements. Des sens de circulation sur site seront définis pour éviter les croisements et va et viens.
- Lors de la pratique sportive à proprement parler les modalités sont les mêmes que celles de l'EPS (règles, distanciation...).
- Chaque AS vient avec son gel hydro alcoolique et ses masques.
- Privilégier le matériel personnel et désinfection régulière (virucide) du matériel s'il est partagé.
- Chaque élève vient avec sa gourde personnelle identifiée et un petit sachet individuel pour son masque (type sac congélation).
- Les élèves quittent leur masque en entrant sur le terrain et le remettent en sortant.
- Quand les masques sont retirés ils sont rangés dans des sachets individuels nominatifs.
- Pas de serrage de main, les temps de convivialité (podium, goûter) seront évités.